

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2021085	Date d'inspection Le 18 août 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le coin des grands		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 39 rue Saint-Joseph Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 août 2022	
Commentaires : Une explication a été fait lors de la visite d'inspection. L'éducatrice débutera la planification et documentation en septembre. Ceci sera vérifié lors d'une prochaine vérification.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 août 2022	13 juin 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 août 2022	
Commentaires : Le formulaire a été expliqué lors de la visite. Pendant l'été, il n'y a aucun enfant. La vérification débutera à partir de septembre.			
Commentaires généraux			
Suivi fait par courriel. Aucun ratio n'a été pris. La halte n'est pas ouverte pendant l'été. Le permis peut être renouvelé. Certaines non-conformités seront vérifiés à l'automne lors d'une autre vérification.			

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 août 2022

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Le 18 août 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date